

#Avis d'expert

# Comment évaluer les effets du CBD sur la peau

La peau joue de multiples rôles de protection, de perception, d'immunité, de régulation ou de réservoir sanguin et lymphatique pour l'ensemble du corps. Grâce à plusieurs mécanismes mécaniques, chimiques, ou biologiques (sébum, biofilm...), la peau assure son intégrité en fonction des différentes variations environnementales endogènes ou exogènes auxquelles elle est soumise. Aujourd'hui, l'augmentation des phénomènes de peau sensible est un enjeu majeur dans le développement des produits et actifs dermocosmétiques.

Pour les cosmétiques, le CBD est plus couramment utilisé en raison de ses bénéfiques cutanés potentiels. Il s'agit notamment de ses effets anti-inflammatoires, anti-acné et antioxydants, associés aux effets anti-âge, et de sa capacité à conserver l'eau dans la peau. En outre, différentes études ont également démontré le potentiel thérapeutique du CBD lorsqu'il est appliqué par voie topique, étant considéré comme un soin efficace pour certains troubles cutanés tels que la dermatite atopique, le psoriasis par exemple. Aujourd'hui, le cannabidiol est un composant qui a le vent en poupe, non seulement dans le monde de la beauté, mais aussi dans les produits pharmaceutiques et la nutrition pour ses propriétés antioxydantes et son potentiel thérapeutique. Ces effets topiques sont souvent des manifestations qui résultent d'une activité biologique sous-jacente, telle que l'activité antioxydante. De plus, peu d'informations sont connues sur la pharmacocinétique et la biodisponibilité du CBD chez l'homme et plus de recherches cliniques et toxicologiques doivent être menées.

C'est une molécule naturelle qui provient du cannabis et qui, bien qu'elle en soit dérivée, n'est pas un composé psychoactif, ce qui signifie qu'elle n'a aucun effet sur le système nerveux. Selon un rapport de 2018 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), aucun risque pour la santé publique ou potentiel d'abus n'a été trouvé pour le CBD. L'industrie du cannabis est en plein essor tant sur le marché européen qu'en Amérique du Nord. Le marché devrait atteindre les 123 milliards d'euros d'ici 2028.

Le CBD ou cannabidiol est un des deux principaux cannabinoïdes que contient la fleur du chanvre Cannabis Sativa, avec le THC. Le CBD contient plusieurs centaines d'autres substances actives (terpènes,



▲ Anne CHARPENTIER,  
Skinobs

flavonoïdes, CBN...), en quantité plus faible. Le cannabis est subdivisé en sous-espèces dont les principales sont la sativa, l'indica et le ruderalis. La teneur en CBD varie grandement en fonction des variétés.

## Une réglementation en cours d'harmonisation

L'essor des produits cosmétiques à base de dérivés de chanvre ou CBD a entraîné la nécessité de clarifier le cadre réglementaire mondial. Bien que certains points aient été définis, le cadre réglementaire international de son utilisation en cosmétique est encore en évolution. L'utilisation du cannabidiol dans les produits cosmétiques ne doit pas induire d'effet physiologique significatif en exerçant une action pharmacologique ou métabolique. De plus, le CBD utilisé en cosmétique ne peut prétendre à aucun effet anti-inflammatoire, analgésique ou antiviral destiné au domaine thérapeutique. Pour harmoniser les avis sur l'utilisation du CBD dans les cosmétiques en Europe, le groupe de travail « cosmétiques » de la Commission européenne, mène une réflexion pour clarifier son utilisation afin que tous les pays européens en aient la même interprétation. Certains États ont des lois spécifiques au niveau national. La France est particulièrement attentive au niveau des concentrations utilisées et la concentration « active » de CBD. Même s'il ne s'agit pas d'un médicament, les effets sur la santé doivent être soigneusement évalués. La Commission européenne envisage de lancer un appel afin de recueillir des informations sur la sécurité du CBD dans les produits cosmétiques. Par la suite, le CSSC évaluera la sécurité de l'utilisation du CBD dans les cosmétiques ce qui conduira à une réglementation européenne. En outre, un soin particulier doit être apporté aux allégations de produits qui doivent être conformes au règlement 655/2013 sur les 6 critères communs.

## CBD et peaux sensibles

En raison de la popularité du CBD, les marques cosmétiques cherchent à associer cet actif aux revendications liées aux peaux sensibles. La peau sensible est un syndrome clinique caractérisé par des sensations désagréables telles que des démangeaisons, des douleurs ou des brûlures lorsqu'elle est exposée à certains produits de soins de la peau, à l'eau, au froid, à la chaleur ou à d'autres facteurs physiques ou chimiques. Les propriétés cosmétiques du CBD mises en avant ►►►